

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sursee, le 23 août 2017

### Faits relatifs à la physiothérapie

Le 16 août 2017, la SRF s'est penché sur l'évolution des coûts de la physiothérapie entre 2011 et 2016. Ce sujet doit être analysé en lien avec le contexte correspondant :

1. Certes, les frais de la physiothérapie ambulatoire ont augmenté, mais l'utilité que la population en tire aussi. Revenir plus rapidement au travail, éviter l'invalidité et la dépendance aux soins, maintenir sa mobilité et sa qualité de vie n'en sont que quelques éléments-clés parmi d'autres.
2. Les raisons principales de l'évolution des coûts sont l'évolution médicale - dont atteste l'efficacité de la physiothérapie, l'introduction des SwissDRG et l'évolution démographique.
3. La rémunération de la physiothérapie ambulatoire est restée inchangée entre 1996 et 2014, puis a connu une augmentation unique de 8,41 % en 2014 (il a même fallu attendre le 01.01.2016 chez certains assureurs). Cette augmentation unique a bien sûr eu un effet, mais il faut la considérer sur l'ensemble de l'axe temporel allant de 1996 à 2014 : 0,41 % par an !
4. Le nombre de prescriptions médicales de physiothérapie a augmenté de 34 % entre 2011 et 2014. La littérature spécialisée a récemment présenté des résultats concernant des opérations superflues qui conduisent à un nombre accru de traitements de physiothérapie. Il suffit, par exemple, de se pencher sur les ruptures du ligament croisé antérieur ([http://www.medical-board.ch/fileadmin/docs/public/mb/medienmitteilungen/10-01-2014\\_f\\_mm\\_review\\_kreuzband.pdf](http://www.medical-board.ch/fileadmin/docs/public/mb/medienmitteilungen/10-01-2014_f_mm_review_kreuzband.pdf)).

La physiothérapie ne peut être facturée à la charge de l'Assurance obligatoire des soins (AOS) que sur prescription médicale. Les caisses-maladie remboursent donc exclusivement des prestations réalisées selon la LAMal et dans le respect de la règle EAE (efficace, appropriée, économique).

5. **Les coûts de la physiothérapie augmentent à raison, puisqu'ils sont dus à des prestations nécessaires sur le plan médical et qui font l'objet d'une prescription. Les chiffres montrent que la physiothérapie se trouve dans le cadre de l'évolution générale des coûts, voire en dessous. C'est aussi ce qu'indique la part stable de la physiothérapie au sein des coûts globaux de la santé publiés par l'Office Fédéral de la Santé : en 1996, année de l'introduction de LAMal, la part des coûts de la physiothérapie s'élevait à 1,3 % ; elle se situait à 1,4 % en 2014 !**

Et cela, malgré des exigences à l'égard des physiothérapie en hausse en matière de qualité, de formation et de travail administratif.

physioswiss tient un [factsheet](#) qui étai ces faits à la disposition des personnes intéressées.

Contact : Mario Evangelista, secrétaire général ad interim, 079 238 61 08, [mario.evangelista@physioswiss.ch](mailto:mario.evangelista@physioswiss.ch)

Vous trouverez plus d'informations sur : [www.physioswiss.ch](http://www.physioswiss.ch)

La physiothérapie est une discipline autonome qui se concentre sur la suppression des troubles fonctionnels et douleurs physiques. On l'utilise aussi bien en traitement ambulatoire et hospitalier qu'en rééducation, dans les soins palliatifs ou en prévention et la promotion de la santé.

physioswiss, l'association suisse de physiothérapie, défend les intérêts de plus de 9000 physiothérapeutes exerçant comme salariés ou en libéral dans toute la Suisse.